

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

25 ANS AFM

Article 1 – Organisateur

Ce concours est organisé par l'Alliance Française de Moncton dont le siège est situé sur la 236 rue Saint Georges Local 019 Moncton (Canada), accessible via le site internet (<https://www.afmoncton.ca/en/home-page/#/>).

Article 2 – Durée et conditions d'accès au concours

2.1 Durée

La durée du concours est du 1er avril au 20 septembre jusqu'à 23h59 heure du Canada Atlantique (UTC-4), veille de notre cérémonie.

2.2 Conditions d'accès au concours

Le concours est seulement ouvert aux apprenants adultes (à partir de 17 ans) qui s'inscriront pendant cette période à un des cours suivants :

- Cours adultes collectif - programme progressif
- Atelier de conversation et grammaire
- Cours particuliers généraux ou business.

Les cours financés par les employeurs ne seront pas pris en considération.

Article 3 – Modalités du concours

Chaque inscription donne automatiquement accès au concours.

- 1 inscription sur la période = 1 possibilité de gagner
- 2 inscriptions sur la période = 2 possibilités de gagner
- 3 inscriptions sur la période = 3 possibilités de gagner
- etc.

Un tirage au sort sera réalisé par l'équipe administrative lors du gala organisé pour les 25 ans d'existence de l'Alliance Française de Moncton.

Article 4 – Gagnants et prix

L'Alliance Française de Moncton offrira trois bourses* d'études utilisables seulement pour les cours de groupe adultes, pour notre programme progressif.

- 1er prix : 6 modules de cours**
- 2ème prix : 4 modules de cours**
- 3ème prix : 2 modules de cours**

* Sont considérés comme **bourse** les frais relatifs au cours de groupe adulte pour notre programme progressif (390\$). La bourse ne prend pas en charge les frais d'inscription annuel (25\$) ou les tests de placement (20\$) ou le matériel pédagogique (80\$). Les prix ne sont pas transférables auprès d'une autre Alliance.

** Est considérée comme **module de cours**, une session de 24 ou 28 heures, programmée sur une période de 6 ou 7 semaines, en fonction du nombre d'apprenants (de 3 à 10 personnes par groupe).

Ces bourses devront être impérativement utilisées avant le **31 décembre 2025**.

Ces bourses ne peuvent pas être cédées ou transmises à une tierce personne.

Ces bourses ne peuvent pas faire l'objet d'un remboursement.

L'Alliance Française de Moncton s'engage à ouvrir un cours à partir de 3 étudiants.

Si l'Alliance Française de Moncton n'a pas pu ouvrir les cours correspondant au niveau des boursiers et si les boursiers ont démontré le désir de suivre des cours avec notre structure, un report de la date limite d'utilisation des bourses pourra être envisagé.

Non-responsabilité

Chaque inscription sur la période concernée donne à l'apprenant une chance de participer au concours, sous réserve de la signature d'un formulaire de renonciation attestant leur admissibilité au concours, conformément au présent règlement, et dans lequel il dégage l'organisateur du concours, l'Alliance Française de Moncton, de toute responsabilité à l'égard des dommages ou pertes pouvant découler de sa participation à ce concours ou de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix décerné. S'il n'y a pas de formulaire de renonciation, l'acceptation du prix dégage les personnes organisant le concours de toute responsabilité à l'égard des dommages ou pertes pouvant découler de la participation à ce concours, ou de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix décerné.

Article 5 – Modalités de remise des donations

L'Organisateur du jeu concours contactera uniquement par courrier électronique les gagnants tirés au sort et les informera de leur dotation et des modalités de perception de celles-ci. Aucun courrier ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné, seuls les gagnants seront contactés. Les gagnants devront se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement,

leur lot ne leur sera pas attribué et sera acquis par l'Organisateur. À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration entraîne l'élimination immédiate du participant et l'acquisition du lot par l'Organisateur.

Article 6 – Contact

Pour les questions ou problèmes concernant le concours, les intéressés peuvent prendre contact avec L'Alliance Française de Moncton via :

- E-mail : info@afmoncton.ca
- Nous appeler au 506 387 5056

GIVEAWAY RULES 25 YEARS AFM

Article 1 – Organizer

This contest is organized by Alliance Française de Moncton, whose head office is located at 236 Saint Georges Street Suite 019 Moncton (Canada), and can be accessed via the website (<https://www.afmoncton.ca/en/home-page/#/>).

Article 2 – Giveaway duration and entry requirements

2.1 Duration

The contest runs from April 1 to September 20 until 11:59 p.m. Atlantic Canada time (UTC-4), the day before our ceremony.

2.2 Entry requirements

The contest is only open to adult (from age 17) students who will register for one of the following courses during this period:

- Adult group course - progressive program
- Conversation and grammar workshop
- Private classes (general or business).

Employer-funded courses are not eligible.

Article 3 – Giveaway terms and conditions

An entry for each registration will be granted.

- 1 entry during the period = 1 chance to win
- 2 entries over the period = 2 chances to win
- 3 entries over the period = 3 chances to win
- etc.

A draw will be made by the administrative team during the gala organized to celebrate the 25th anniversary of Alliance Française de Moncton.

Article 4 – Winners and prizes

Alliance Française de Moncton will be offering three scholarships* for our progressive program, to be used only for adult group courses.

- 1st prize: 6 course modules**
- 2nd prize: 4 course modules**
- 3rd prize: 2 course modules**

* The **scholarship** covers the cost of the adult group course for our progressive program (\$390). The scholarship does not cover annual registration fees (\$25), placement tests (\$20) or course materials (\$80).

** A course **module** is a session of 24 or 28 hours, scheduled over a period of 6 or 7 weeks, depending on the number of learners (3 to 10 people per group).

These scholarships must be used before **December 31, 2025**.

These scholarships cannot be assigned or transferred to another person.

These scholarships cannot be refunded.

Alliance Française de Moncton commits to opening a course for a minimum of 3 students.

If Alliance Française de Moncton has not been able to open courses corresponding to the level of the winning students, and if the winning students have demonstrated their interest to follow courses with our organization, an extension of the deadline for the use of the scholarships may be considered.

Non-responsibility

Each entry for the period in question gives the learner the chance to participate in the contest, subject to signing a waiver form attesting to their eligibility for the contest, in accordance with these rules, and releasing the contest organizer, Alliance Française de Moncton, from any liability for damages or losses that may arise from their participation in this contest or from the awarding, acceptance or use of the prize awarded. If there is no waiver form, acceptance of the prize releases the contest organizers from any liability for damages or losses that may arise from participation in this contest, or from the awarding, acceptance or use of the prize awarded.

Article 5 – Donation procedure

The Organizer of the contest will contact the winners by e-mail only, and will inform them of their prize and how to collect it. No notification will be sent to participants who did not win; only winners will be contacted. Winners must comply with the present rules. If they do not meet the criteria set out in these rules, their prize will not be awarded and will be revoked by the Organizer. To this end, participants authorize all verifications concerning their identity, age, contact details or the loyalty and sincerity of their participation. Any false declaration will result in the immediate elimination of the participant and the prize will be revoked by the Organizer.

Article 6 – Contact

For questions or issues concerning the giveaway, applicants may contact Alliance Française de Moncton via :

- E-mail : info@afmoncton.ca
- Call us at 506 387 5056